

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Tizi-Ouzou

Réf : AT/DOT-TO/SDFS N° : 165/2022

Tizi-Ouzou, le 10 septembre 2022

A

**A MONSIEUR LE GERANT DU RESTAURANT & TRAITEUR
ALEM NACERA LE PAPILLON**

Objet : A | S Résiliation du contrat à commande signé le 17 août 2021.

- Prise en charge de la restauration emportée des missionnaires d'Algérie Télécom.

Monsieur.

Vu :

- Qu'en date du 09/09/2022, une mise en demeure vous a été adressée, car vous avez conditionné une prestation de sandwich commandée dans cadre l'évènement « plage propre », par un paiement en espèce à cause des changements que vous apportez à votre situation administrative ;
- Votre courrier reçu la même date, en réponse à la mise en demeure, où vous confirmez que votre établissement a rencontré quelques difficultés financières qui ont provoqué la division des associés, par conséquent, l'impossibilité de satisfaire notre commande.

A cet effet, je vous informe que le contrat est résilié à partir du 10/09/2022 pour les raisons invoquées précédemment car cette situation risque de pénaliser la Direction qui se voit dans l'obligation de lancer une consultation pour satisfaire l'évènement de « plage propre ».

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications

Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tizi-Ouzou

Signé. Amar ADA